

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



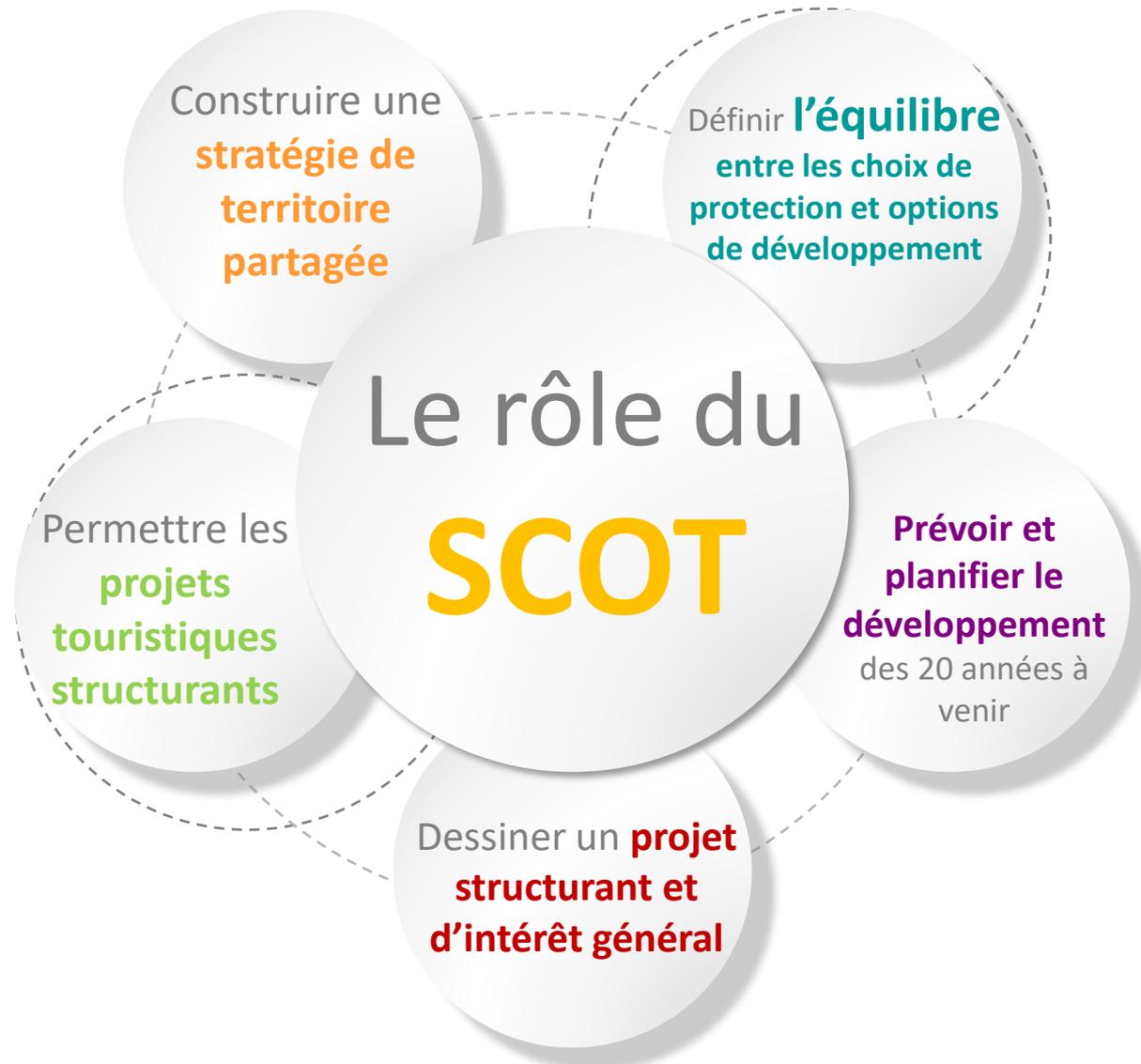
PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



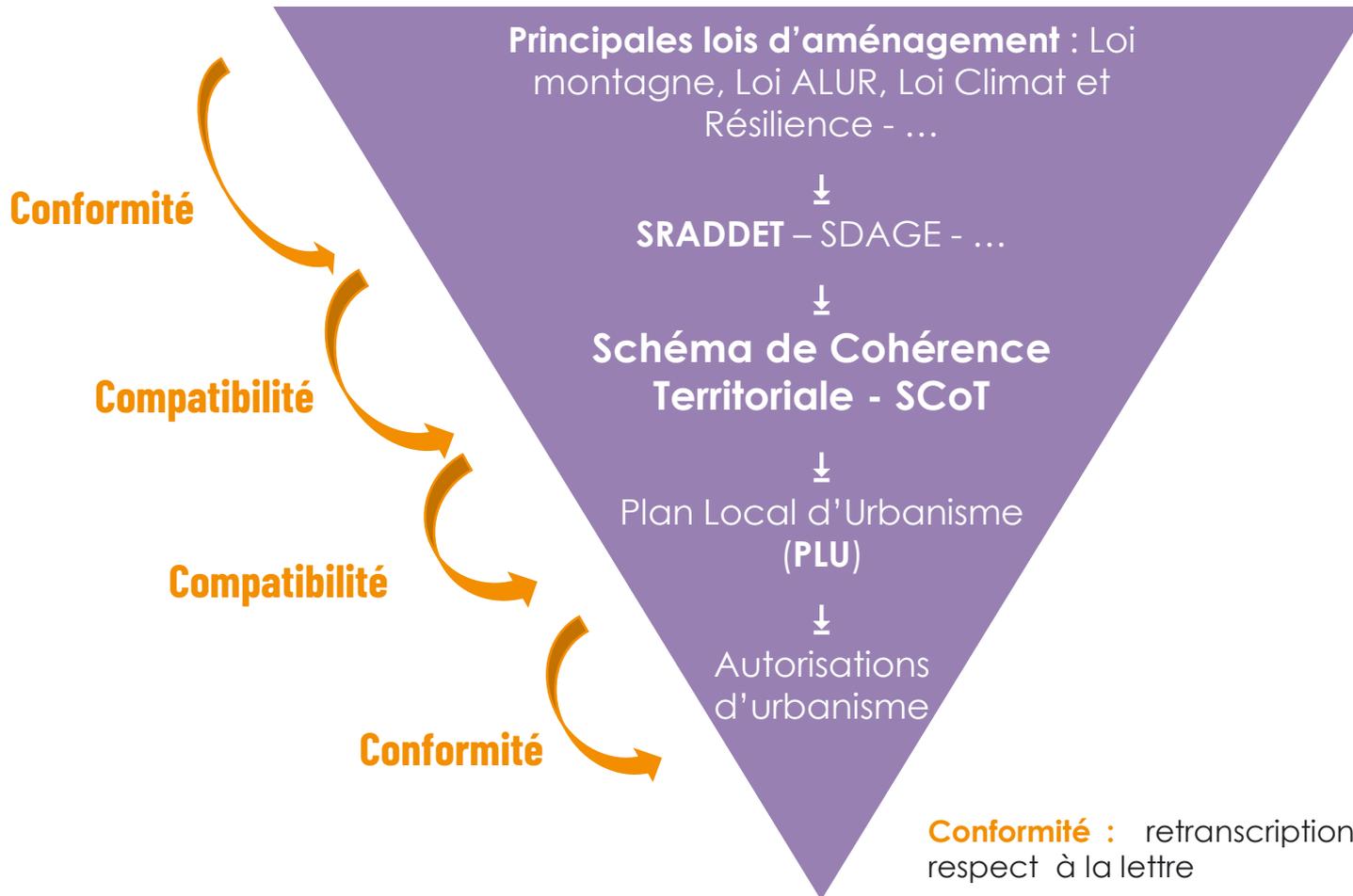
- 1/ CADRAGE DE LA PROCÉDURE
- 2/ PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE
- 3/ SUITE DE LA PROCÉDURE

Qu'est-ce qu'un SCOT ?



En l'absence de SCOT, les communes sont sous le régime de la constructibilité limitée (ouverture de zones d'urbanisation futures sous accord du Préfet).

Cadre réglementaire



Conformité : retranscription à l'identique de la règle – respect à la lettre

Compatibilité : respecter l'esprit de la règle

Les documents du SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS :

- Définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent
- Concourt à la coordination des politiques publiques des territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales
- Fixe, par tranches de dix années, un objectif de réduction de l'artificialisation

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO :

- Détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique
- Définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

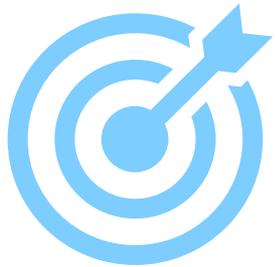
3

Les Annexes :

- Dressent le portrait du territoire
- Comprennent l'évaluation environnementale
- Présentent les justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO
- Contiennent l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de SCoT
- Justifient des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO

Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit, entre-autres les objectifs suivants :



- Stratégie de développement territorial
- Artificialisation des sols
- Habitat et démographie
- Economie
- Mobilité
- Services et équipements
- Cadre de vie et paysage
- Environnement et développement durable
- Tourisme

Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit les modalités de concertation suivantes :



- Mise à disposition de **registres de concertation** au sein des mairies de l'intercommunalité, servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée de la procédure de concertation, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies
- Création **d'une adresse mail et d'une adresse postale** dédiée au recueil des avis et demandes de la population : **scot@cc-paysdesecrins.com**
- Organisation d'un minimum de **6 ateliers thématiques**
- Organisation d'un minimum de **3 réunions publiques** afin de présenter l'avancement du document aux différentes phases de son élaboration
- **Information régulière** de la population sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, à propos de l'avancée du projet de SCoT
- **Exposition évolutive** composée de **panneaux** réalisés au fur et à mesure de l'avancement du projet

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ CADRAGE DE LA PROCÉDURE
- **2/ PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE**
- 3/ SUITE DE LA PROCÉDURE

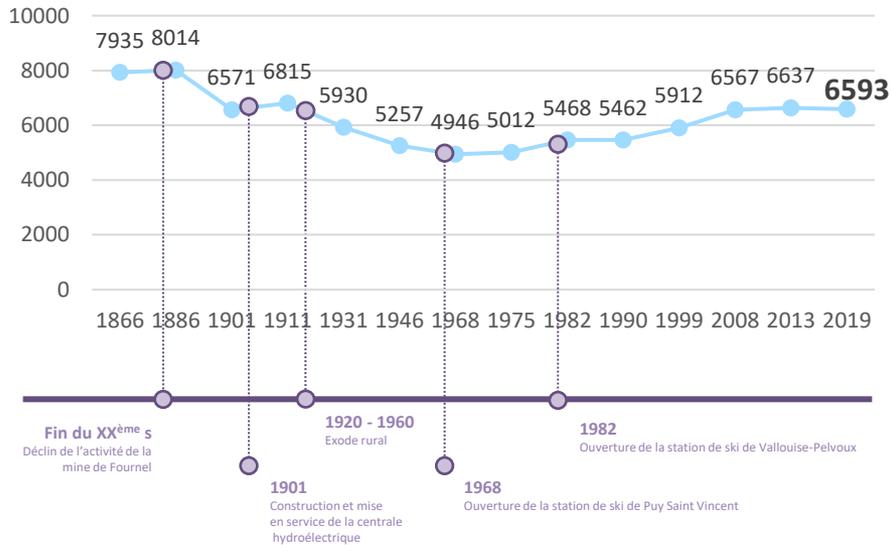
Axe 1 : une solidarité territoriale affirmée pour une vie à l'année renforcée



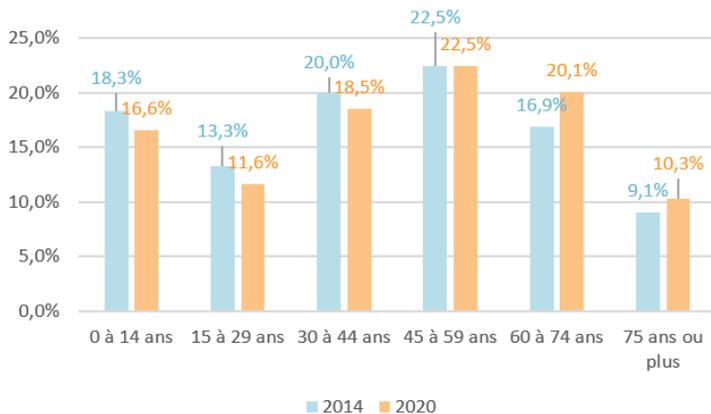
Les enjeux mis en exergue par le diagnostic

Une dynamique démographique atone

Evolution de la population de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (source : INSEE)



Evolution de la population de la CCPE par grandes tranches d'âges entre 2014 et 2020 (source : INSEE)



- Une évolution démographique relancée dans les années 70 grâce aux activités touristiques, après un déclin causé par la désindustrialisation et l'exode rural
- Une population qui entame un **processus de vieillissement depuis 2008**, même si elle conserve encore un indice de jeunesse plus important que les territoires de comparaison.

Les données clés



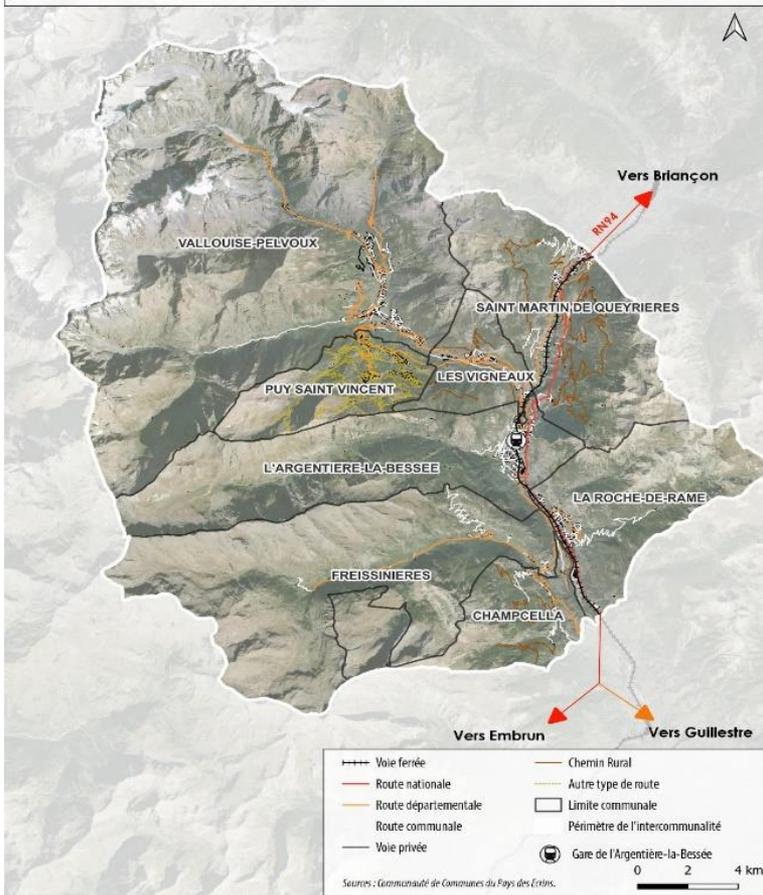
nombre de logements à produire pour maintenir une population constante (point mort)



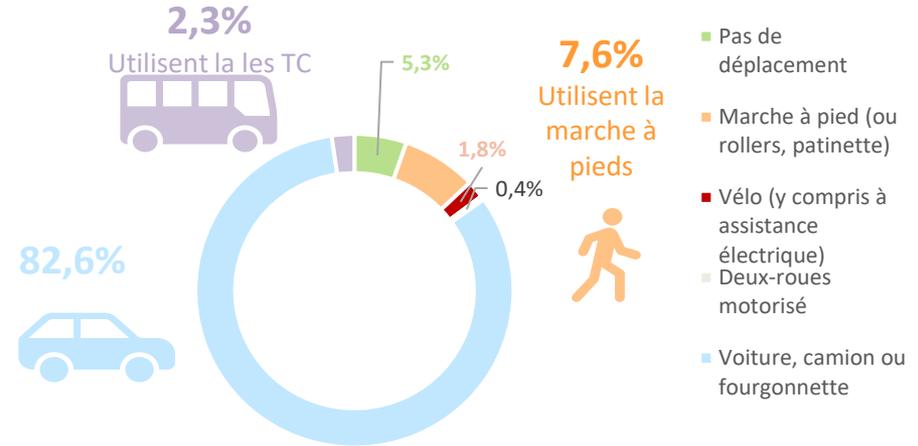
nombre de logements nécessaire à la Haute Ecole du bois et de la Forêt

Les enjeux mis en exergue par le diagnostic

Réseau de transports du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins



Répartition des moyens de transports utilisés pour les déplacements pendulaires au sein de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins en 2019 (Source : INSEE)



Les données clés

- Une mobilité contrainte par la géographie du territoire :
 - 86% des habitants utilisent la voiture pour se rendre à leur lieu de travail
 - 8% des actifs se rendent à pied à leur lieu de travail
 - Une présence de navettes à l'année sur l'ensemble des communes, circulant le vendredi, jour de marché
 - Des navettes saisonnières desservent les stations de ski en hiver et les marchés en été
 - Un projet de « voie verte » viendra compléter le réseau de cheminements doux, axé sur les déplacements touristiques



Axe 1 : Une solidarité territoriale affirmée pour une vie à l'année renforcée

Dynamiser la démographie du territoire en s'assurant d'une production de logement adaptée

- Développer une offre en logements permanents répondant aux besoins démographiques
- Limiter la création de résidences secondaires en divisant par 2 leur rythme de construction
- Diversifier l'offre en logement pour assurer un parcours résidentiel à l'échelle du territoire communautaire
- Accueillir les étudiants de la Haute Ecole du Bois et de la Forêt
- Répondre aux besoins en logements pour les travailleurs saisonniers

Les objectifs chiffrés

620



habitants supplémentaires (TCAM 0,35%/an)

Besoins en logements

Logements permanents :



650

330 logements nécessaires au maintien de la population (point mort)
320 logements nécessaires à la croissance démographique



220

Logements secondaires



300

Logements étudiants



Entre 30 et 80

Logements saisonniers

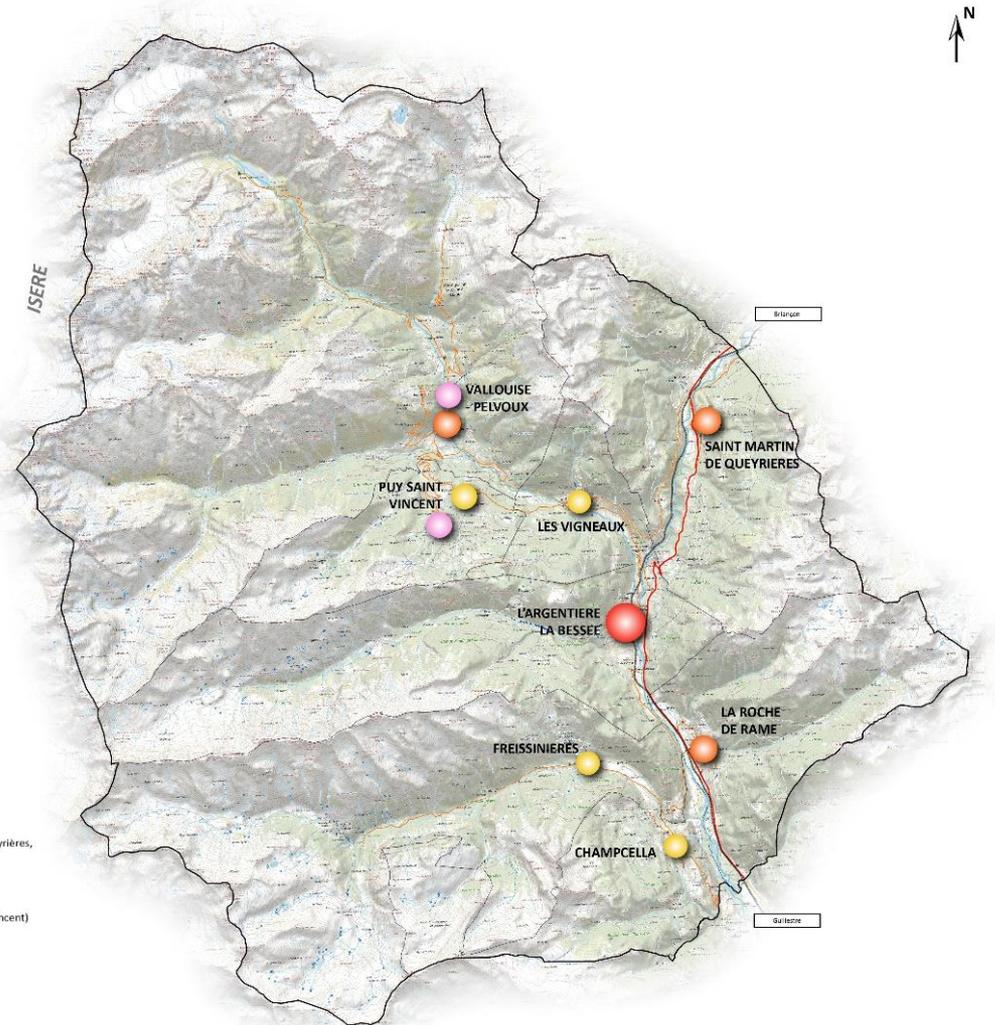
Environ 1 200 à 1 250 logements à produire d'ici à 20 ans

Axe 1 : Une solidarité territoriale affirmée pour une vie à l'année renforcée

Une armature urbaine à affirmer autour de la vallée de la Durance

- Renforcer le rôle de l'Argentière-La Bessée dans le fonctionnement du territoire communautaire en tant que ville centre
- Consolider les pôles d'appuis de la vallée de La Durance (La Roche de Rame et Saint-Martin-de-Queyrières) et de la haute vallée (Vallouise-Pelvoux)
- Assurer un développement cohérent et maîtrisé des pôles à vocation touristique (Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent)
- Assurer une vie à l'année dans les villages, essentiels à l'équilibre du territoire (Les Vigneaux, Champcella, Freissinières et Puy Saint Vincent)

- Polarité principale (L'Argentière La Bessée)
- Pôles d'appuis de vallée (La Roche de Rame, Saint Martin de Queyrières, Vallouise / Pelvoux)
- Pôles touristiques (Puy Saint Vincent, Vallouise-Pelvoux)
- Les villages (Les Vigneaux, Champcella, Freissinières, Puy Saint Vincent)
- Voie ferrée
- Route nationale
- Route départementale
- Limites communales
- Contour Communauté de Communes



Axe 1 : Une solidarité territoriale affirmée pour une vie à l'année renforcée

Consolider l'offre en équipements, services et commerces en cohérence avec l'armature urbaine, dans une recherche d'équilibre, de complémentarité et de solidarité entre les communes

- Installer une Haute École du Bois et de la Forêt sur l'Argentière-La-Bessée
- Consolider l'offre en équipements et services publics pour le lien social (santé, jeune, petite enfance, seniors...)
- Renforcer l'offre en commerces de proximité dans les centres villages
- Limiter les grandes surfaces commerciales à la zone d'activité commerciale du Pré du Faure de Saint-Martin-de-Queyrières et au Centre-ville de l'Argentière-La-Bessée
- Renforcer la couverture numérique du territoire

Un territoire à articuler en cohérence avec le Briançonnais, le Queyras et les métropoles proches

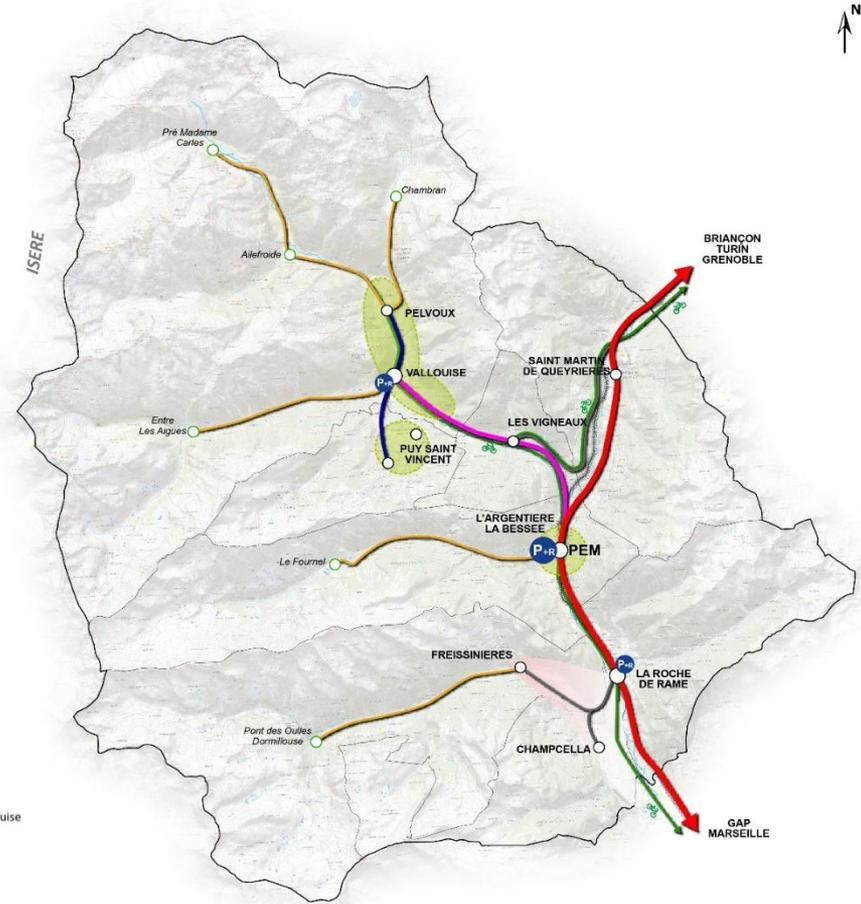
- Améliorer l'accès au territoire depuis les grandes métropoles et les polarités proches
- Développer une voie verte valléenne reliant le Guillestrois au Briançonnais par la vallée de La Durance
- Travailler sur la complémentarité commerciale et économique avec les territoires voisins (filière bois, grandes surfaces commerciales, zones économiques, etc.)

Axe 1 : Une solidarité territoriale affirmée pour une vie à l'année renforcée

Améliorer le schéma des mobilités internes au territoire en cohérence avec les besoins de la population permanente et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre

- Organiser un véritable pôle d'échange multimodal communautaire autour de la gare de l'Argentière-La Bessée
- Renforcer les transports en commun valléen
- Proposer une mobilité pour tous
- Développer un réseau de cheminements doux communautaire pour relier les vallées de La Durance et de La Gyronde
- Améliorer les mobilités actives
- Encourager les mobilités alternatives

-  Développer les mobilités actives de proximité
-  Développer les parkings relais
-  Développer un réseau de voies vertes
-  Développer les transports en commun vers les sites touristiques
-  Développer le transport à la demande
-  Améliorer la RN94 et y consolider l'offre de transport en commun
-  Développer le transport en commun entre L'Argentière La Bessée et Vallouise
-  Développer le transport en commun interstation
-  Assurer la pérennité de la voie ferrée et en renforcer ses fonctions
-  Contour Communauté de Communes



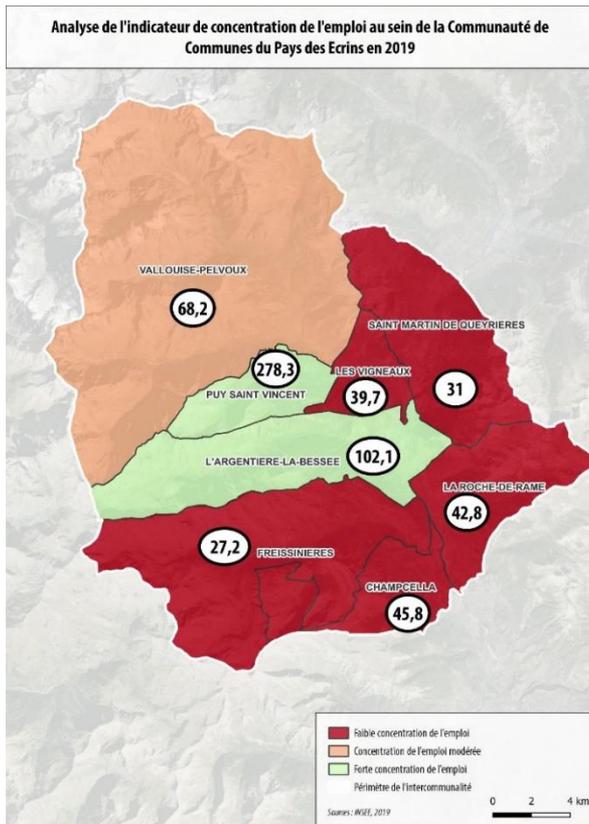
Sources : IGN Scan25* / IGN BD ORTHO® / CPE
Réalisation : SART Alpicité

0 2 4 km

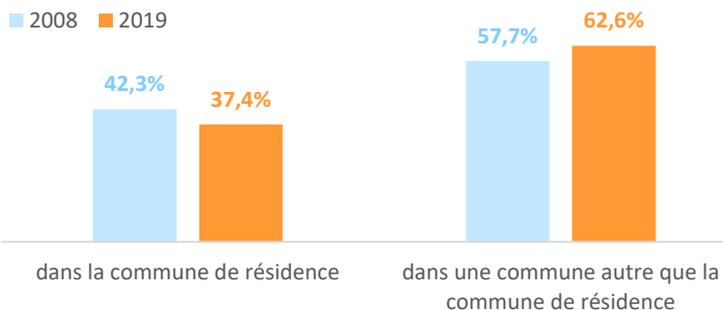
Axe 2 : Une Économie diversifiée s'inscrivant dans les transitions de demain en s'appuyant sur les forces et l'histoire du territoire



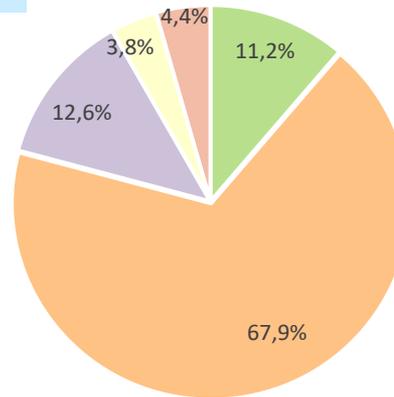
Les enjeux mis en exergue par le diagnostic



Evolution des lieux de travail de la population active du Pays des Ecrins à l'échelle de la CCPE (Source : INSEE)



Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2019 (Source : INSEE)



- Administration publique, enseignement, santé, action sociale
- Commerce, transports, services divers
- Construction
- Industrie
- Agriculture, sylviculture et pêche



Les données clés

- + 3 actifs en 10 ans
- - 120 emplois en 10 ans
- **Maintien des actifs ayant un emploi et résidant dans la CCPE + 0,1%**
- **25% des actifs doivent se déplacer en dehors de la CCPE pour trouver un emploi**
- **68% d'établissements actifs employeurs dans les secteurs liés au tourisme**
- **Des commerces de proximité ouverts à l'année concentrés sur les communes de la vallée (SMQ, ABC)**
- **Une déperdition de l'activité agricole**
- **Une filière bois en plein développement**



Axe 2 : Une économie diversifiée s'inscrivant dans les transitions de demain en s'appuyant sur les forces et l'histoire du territoire

Renforcer le poids de l'économie industrielle et artisanale

- Optimiser et renouveler l'usage du foncier dans les zones d'activités existantes
- Développer une offre en foncier industriel et artisanal en cohérence avec les besoins du territoire du Grand Briançonnais et les spécificités communales
- Consolider la filière bois autour de la zone d'activités du Villaret en lien avec la haute école du bois
- Pérenniser la production de matériaux locaux pour la filière BTP du Grand Briançonnais pour répondre aux objectifs du schéma carrière

Diversifier l'économie touristique pour l'inscrire dans la transition écologique et climatique

- Poursuivre la diversification des activités touristiques en lien avec un allongement des saisons (filiale d'excellence et patrimoine)
- Soutenir l'activité ski en cohérence avec les enjeux climatiques
- Garantir le potentiel en lits marchands du territoire

Axe 2 : Une économie diversifiée s'inscrivant dans les transitions de demain en s'appuyant sur les forces et l'histoire du territoire

Développer la filière agricole pour tendre vers une autonomie alimentaire territoriale en cohérence avec les caractéristiques géographiques du territoire

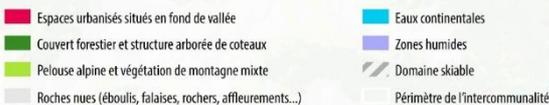
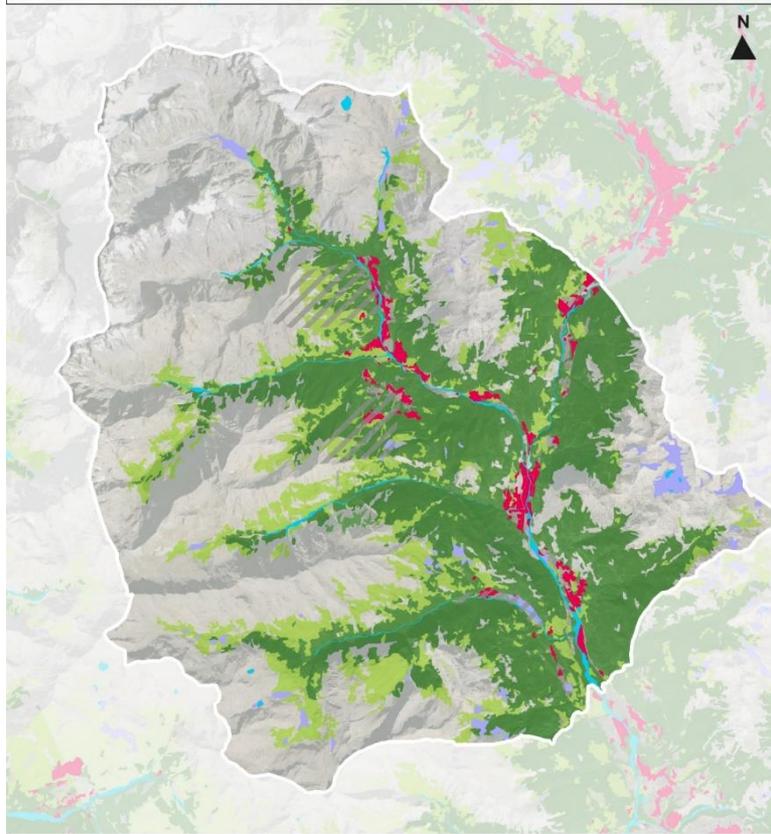
- Protéger les zones agricoles les plus productives
- Restaurer et développer le réseau d'irrigation dans l'objectif d'améliorer la production agricole
- Favoriser la valorisation des produits locaux en s'inscrivant dans le programme alimentaire territorial des Hautes-Alpes
- Favoriser l'installation de nouvelles exploitations en travaillant sur leur diversification
- Perpétuer le pastoralisme en équipant les différents vallons pour lutter contre la prédation

Axe 3 : Une transition environnementale engagée au bénéfice d'un cadre de vie de qualité

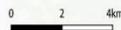


Les enjeux mis en exergue par le diagnostic

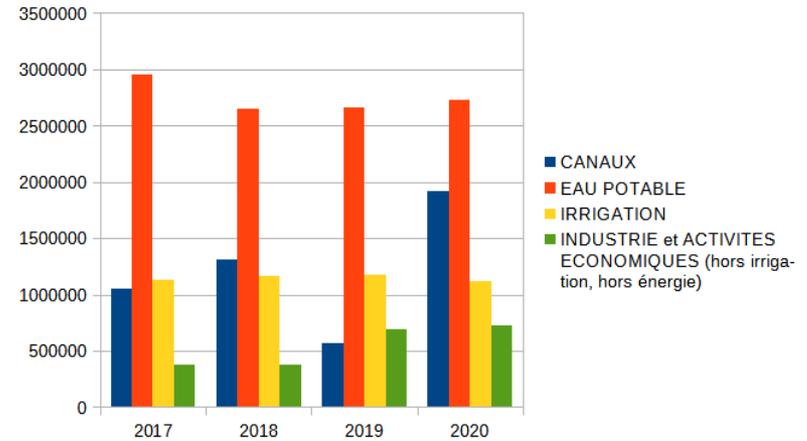
Unités paysagères du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins



Sources : Occupation du sol, 2014, analyse de terrain



Evolution des prélèvements par type d'usage



Les données clés

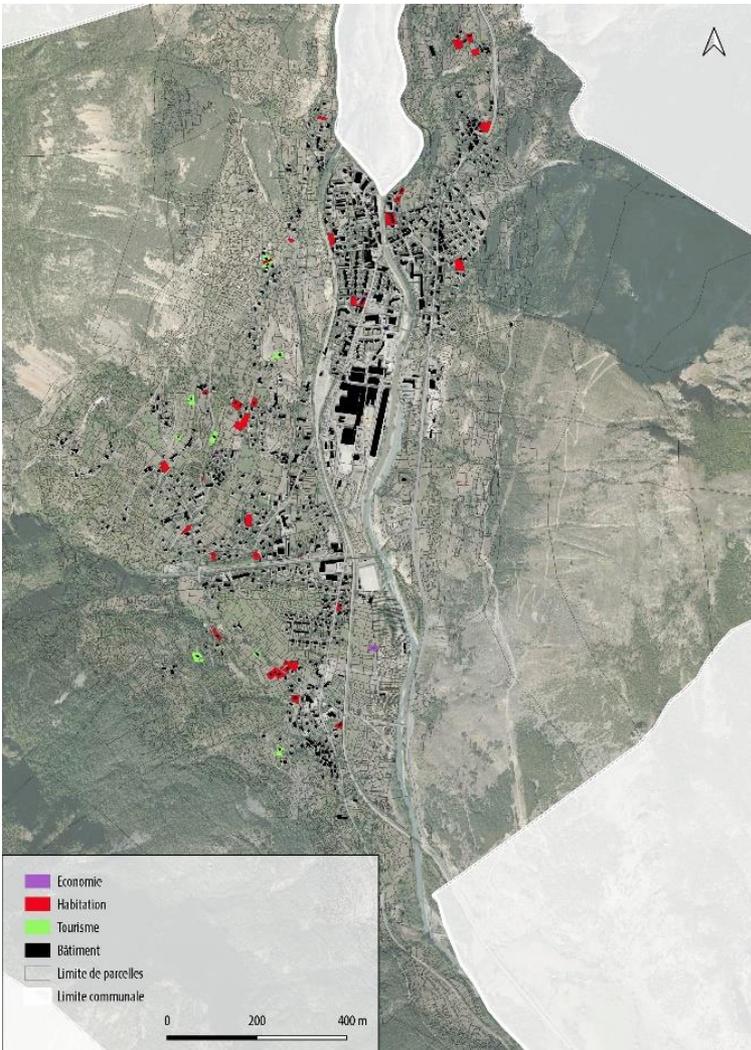
- Des paysages grandioses et un patrimoine bâti à préserver
- Une biodiversité exceptionnelle protégée par de nombreuses protections réglementaires et contractuelle
- Une ressource en eau abondante, de qualité mais à préserver – logique de solidarité amont - aval
- Une sobriété énergétique engagée avec une baisse des consommations (-17% entre 2012 et 2023)
- Une résilience à travailler face aux risques, pollutions et nuisances



Les enjeux mis en exergue par le diagnostic

L'artificialisation des sols : une trajectoire ZAN à établir

L'analyse de la consommation d'espace se base sur la consommation entre 2011 et 2021 à la parcelle.



Les données clés

Bilan de la consommation d'espace entre 2011 et 2021

Champcella	0,84 ha
Freissinières	1,7 ha
L'Argentière-La Bessée	3,1 ha
La Roche-de-Rame	4,62 ha
Les Vigneaux	2,84 ha
Puy-Saint-Vincent	2,66 ha
Saint-Martin-de-Queyrières	2,07 ha
Vallouise-Pelvoux	11,55 ha



29,38 ha

Axe 3 : Une transition environnementale engagée au bénéfice d'un cadre de vie de qualité

Protéger la biodiversité exceptionnelle du territoire

- Préserver la zone cœur du Parc National des Écrins et travailler sur ses portes d'entrée emblématiques
- Maintenir et valoriser les outils de protection des espaces naturels protégés
- Maintenir une trame verte et bleue fonctionnelle en particulier entre le massif des Écrins et le Queyras
- Maintenir une trame noire en cohérence avec les enjeux écologiques

Préserver et sécuriser la ressource en eau

- Protéger les sources et périmètres de captage
- Travailler sur le partage et le stockage de la ressource dans une logique de solidarité amont / aval
- Assurer le traitement et la réutilisation des eaux usées
- Développer des solutions alternatives pour la gestion des eaux pluviales

Axe 3 : Une transition environnementale engagée au bénéfice d'un cadre de vie de qualité

Préserver le patrimoine paysager et architectural des Écrins, vecteur d'attractivité résidentielle et touristique du territoire

- Protéger les cônes de vues sensibles vers les édifices ou paysages remarquables
- Inscrire les projets dans le paysage et l'architecture du Pays des Écrins
- Protéger et valoriser les patrimoines remarquables auprès de la population locale et des visiteurs

Inscrire le territoire dans la trajectoire du « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050 en cohérence avec les orientations du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Protéger les Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) support de biodiversité
- Réduire l'artificialisation des sols dans le respect des orientations du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Répartir la consommation d'espaces en fonction des besoins de développement par type de destination
- Travailler prioritairement sur des opérations de renouvellement urbain ou de densification

Axe 3 : Une transition environnementale engagée au bénéfice d'un cadre de vie de qualité

Améliorer la qualité de l'air en travaillant sur la rénovation énergétique et la production d'énergies renouvelables

- Rénover et réhabiliter le parc de logements, d'équipements et d'activités pour limiter les émissions de gaz à effet de serre
- Accélérer le développement des énergies renouvelables en exploitant les ressources du territoire et en cohérence avec les enjeux patrimoniaux du territoire

Développer une économie circulaire autour des matériaux et des déchets

- Assurer le traitement des déchets inertes sur le territoire
- Valoriser les déchets végétaux
- Réduire la production de déchets

Travailler sur la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique et des aléas naturels ou industriels

- Protéger les populations contre les risques naturels et industriels
- Développer des projets résilients protégeant les populations et les écosystèmes
- Améliorer la connaissance de la population sur les risques naturels en ayant une culture du risque

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ CADRAGE DE LA PROCÉDURE
- 2/ PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE
- **3/ SUITE DE LA PROCÉDURE**

Suite de la procédure

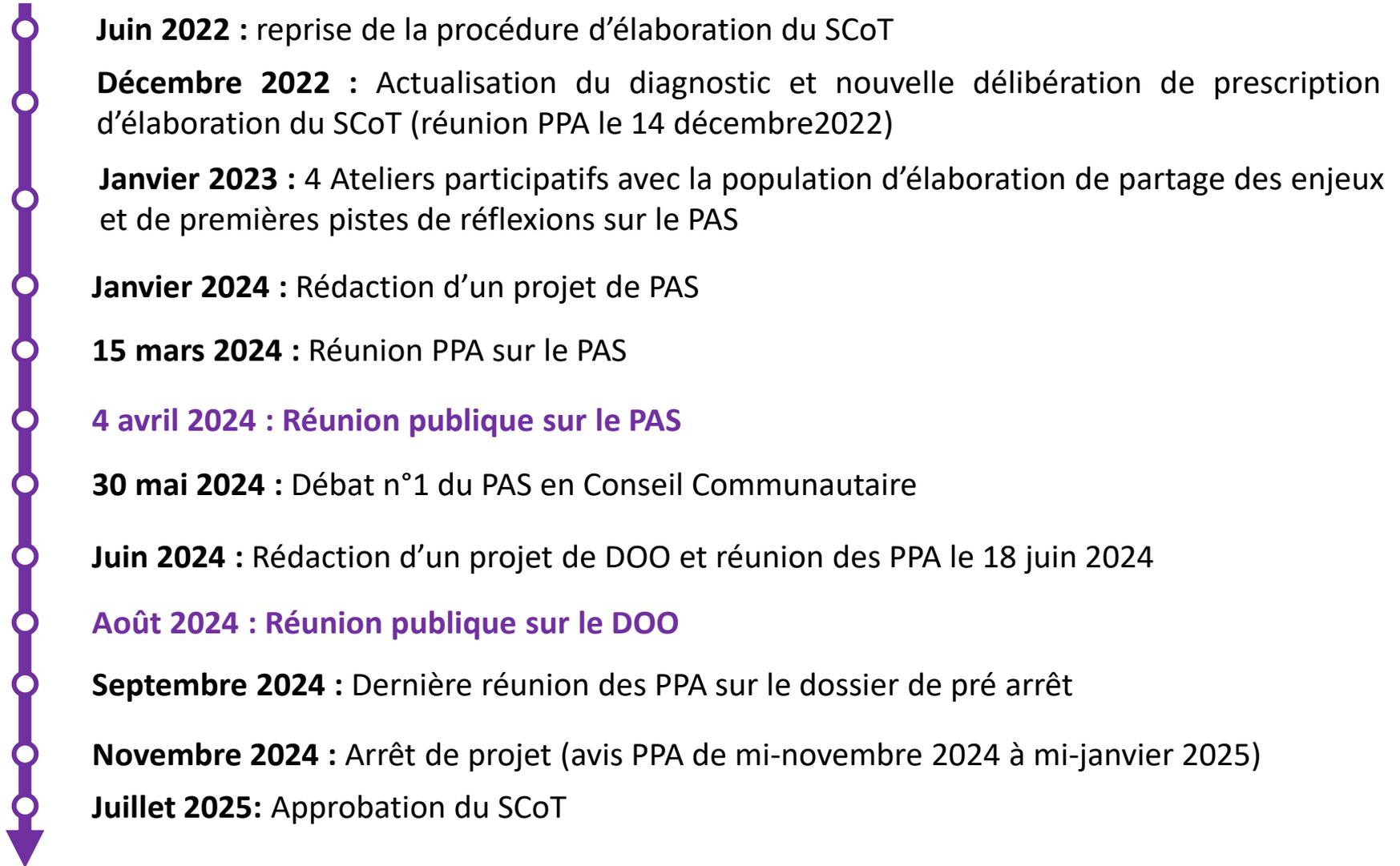


Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)